

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 avril 2007**

L'an deux mille sept le vendredi 6 avril à 18h30, le conseil municipal de la commune de SALLENELLES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric CHAZAL, Maire.

*Etaient présents :*

Mmes Thérèse DUPUIS, Maryvonne LAFAY, Jacqueline MARTINOFF  
Messieurs Michel BLANCHAIS, Philippe CRUCHON, Jean-Louis GREFFIN, Alain LAVALLEY, Jean-Claude NOCAUDIE, Christian THOMAS.

Secrétaire de séance : M.Christian THOMAS

Le compte rendu de la réunion du 8 février 2007 ne soulève aucune remarque.

**I/ Approbation du Compte Administratif 2006**

Le conseil municipal, en présence de Madame Lavergne, receveur municipal, examine le compte administratif de la commune pour l'année 2006.

Après avoir pris connaissance, chapitre par chapitre de la section de fonctionnement et d'investissement, le conseil municipal, en l'absence de Monsieur le Maire qui a quitté la salle, et sous la présidence du doyen d'âge Alain LAVALLEY, approuve à l'unanimité le compte administratif avec les chiffres suivants :

*SECTION DE FONCTIONNEMENT :*

Recettes :	145.142,35 €
Résultat antérieur reporté :	24.662,31 €
Dépenses :	- 107.033,48 €
<b>Excédent :</b>	<b>62.771,18 €</b>

*SECTION D'INVESTISSEMENT*

Recettes :	108.407,10 €
Dépenses :	-105.117,40 €
Déficit reporté :	- 1.660,59 €
<b>Excédent :</b>	<b>1.629,11 €</b>

**II/ Vote du Compte de Gestion 2006**

Le conseil municipal, en présence de Monsieur le receveur municipal, examine le compte de gestion de la commune pour l'année 2006.

Le compte de gestion étant en parfaite concordance avec le compte administratif de monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte de gestion pour l'année 2006.

Votes pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

### III/ Affectation du résultat 2006

Le conseil municipal, en présence de Monsieur le receveur municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 62.771,18 € de l'année 2006 de la manière suivante :

- Versement au compte 1068 :	48.854,89 €
- Report au 002 :	13.916,29 €

Votes pour : 10                  Votes contre : 0                  Abstention : 0

### IV/ Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire expose que :

La commune est sollicitée par de nombreux organismes pour l'obtention de subventions.

Compte tenu du budget de la commune, seules les associations suivantes se verront attribuer des subventions au cours de l'année 2007 :

Comité des fêtes de Sallenelles :	<b>250 €</b>
Amicale des sapeurs pompiers d'Amfreville :	<b>60 €</b>
Comité de jumelage de Sallenelles :	<b>150 €</b>
Conseil des parents d'élèves du collège Alfred Kastler :	<b>60 €</b>
Amicale des anciens combattants de Breville-Amfreville-Sallenelles :	<b>60 €</b>
Amicale des parents d'élèves de l'Ecole d'Amfreville :	<b>60€</b>
Amicale des amis de la bibliothèque d'Amfreville :	<b>60€</b>
Association Vanille, Café, Chocolat :	<b>150 €</b>

Votes pour : 10

### V/ Budget primitif et Taux d'imposition 2007

Le conseil municipal, en présence de Monsieur le receveur municipal, examine le Budget Primitif de la commune pour l'année 2007.

Après avoir pris connaissance, chapitre par chapitre de la section de fonctionnement et d'investissement, le conseil municipal approuve le Budget Primitif avec les chiffres suivants :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</u>	<b>142.881,29 €</b>
Recettes :	128.965 €
Résultat antérieur reporté :	13.916,29 €
Dépenses :	142.881,29 €

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	<b>68.000 €</b>
Recettes :	66.370,89 €
Excédent antérieur reporté :	1629,11 €
Dépenses d'investissement :	- 68.000 €

Conformément au budget présenté, le Maire propose que les taux d'imposition ne soient pas augmentés : taxe d'habitation : 10,86%, foncier bâti : 21,07%, foncier non bâti : 28,27%.

Votes pour : 10

Votes contre : 0

Abstention : 0

La séance est levée à 20h00

Le Maire,

Le secrétaire,

Les membres du Conseil municipal,